



# Regard sur le passé de notre village

## Le passage d'eau de Saint Georges

Il y eut de tout temps un passage d'eau reliant les deux rives. Les moines de l'Abbaye en furent très tôt les propriétaires, ainsi que du port très proche. Le passage était loué par baux, le plus souvent à des pêcheurs, appelés "Passagers" résidant dans l'île attenante. Le 1er passage se situait avant le rattachement de l'île à la terre ferme à la hauteur de la propriété de M. Pécot. Le second où se trouve la calle actuelle. Il en existait une 3ème retrouvée récemment dans la propriété de M. Decroix, au pied d'un immense entrepôt disparu de nos jours, elle servait aux transports de cidre, eau de vie, fruits, foin, et abritait un pressoir impressionnant.



Le passage fut très fréquenté non seulement par les Boschervillais et Bardouvillais, mais aussi par les ouvriers agricoles de Roumois attirés par les salaires beaucoup plus élevés dans les filatures de la vallée du Cailly.

"Les Passagers" furent des îliens, ce qui était beaucoup plus pratique pour se faire entendre d'une rive à l'autre. Une petite cloche était installée sur chaque rivage,

tandis qu'un modeste abri protégeait les "traversants" en attente. (Voir celui de Saint Pierre de Manneville et son histoire). Il n'y avait pas d'horaire c'était à la demande, on sonnait la cloche, ou bien on se hélait de la rive. Parfois le "passeur" était occupé et ne se pressait pas pour traverser ses clients ! Le passage était naturellement payant, le tarif devait être indiqué sur un panneau, celui de 1899 nous renseigne :

- 1 piéton 10 centimes, ainsi qu'un vélo à 2 roues
- 1 remorque accrochée à 1 vélo à 25 centimes.

Comme toujours, il y avait des passe-droits ! Le seigneur de Bardouville et ses hommes avaient le privilège de traverser gratis ! Ce qui ne plaisait guère aux moines de Saint Georges, d'où de nombreux procès.

La traversée se faisait en barque pour les piétons et cyclistes, et par le "bac à bras" pour les animaux, charrettes, matériel agricole, marchandises etc...

En 1809, la cale sera pavée, auparavant elle était en terre, mais en 1812, elle sera en mauvais état et même inabordable ! En 1885, première alerte pour sa suppression, mais violente réaction du conseil municipal pour le maintien. Nouvelle alerte en 1903 suivant lettre du ministre, relayé par le préfet, le conseil municipal est averti de la suppression du passage d'eau !

Le conseil municipal vote alors en

**Références :** ADSM : Archives de Seine Maritime, de saint Martin.

ASM : Archives de Saint Martin

CM : Conseil Municipal

**Vue :** Le passage d'eau - carte postale

Photo prise en 1867 - Auguste Roger, passagers dans la barque : Mme Louise Delaville, M. Pierre Roger

**Dans le prochain bulletin :** L'Île Saint Georges.

1904, 50 francs pour le maintien et demande au conseil général de faire un effort, dans sa séance du 31 août 1904 allouera 300 francs pour l'exploitation du bac. Le 1<sup>er</sup> mars 1905 un bail sera signé entre le maire de Saint Martin Andrieu Georges et M. Groult Albert pêcheur qui s'engage à l'exploiter. En 1907 le Conseil Municipal est averti qu'il est dû 150 francs à M. Frébourg, de Duclair qui a fourni une barque pour le passage d'eau. Fréquentation diminuée, il disparaîtra en 1968, seule reste de nos jours la cale pavée...

Noms de quelques passagers :

- 1749 Jean Leroux
- 1771 Louis Perdrix
- 1776 Mittairie
- 1801 Jacques Perdrix
- 1810 Charles Langlois
- 1812 Quibel
- 1817 Veuve Quibel
- de 1863 à 1870 Auguste Roger 75 ans, est remplacé par son petit fils Daniel Roger âgé de 12 ans. Il demandera en 1870 une indemnité, les Prussiens lui ayant interdit le passage, et les soldats lui ayant abîmé un de ses bateaux d'une valeur de 70 francs, mais l'ingénieur des "Ponts et Chaussée" la lui refusa.
- 1905 Albert Groult, André Mauger
- 1968 Joseph Decaux sera le dernier "Passager".

Hubert Finot